

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2016

EN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL EN PARTENARIAT AVEC LA MARINE NATIONALE DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

INFORMATION GÉNÉRALE

1. LES ÉTABLISSEMENTS ET LES FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC LA MARINE NATIONALE

- **Métiers de l'électricité et des environnements connectés (MELEC)** *en attente de la parution du texte officiel **
 - LP Rompsay de La Rochelle (17) – 10 places disponibles
 - LP Le Verger de Châtelleraut (86) – 6 places disponibles
- **Maintenance des équipements industriels (MEI)**
 - LP Rompsay de La Rochelle (17) – 10 places disponibles
 - LP Le Verger de Châtelleraut (86) – 6 places disponibles
- **Systèmes numériques (SN)** *en attente de la parution du texte officiel **
 - LP Edouard Branly de Châtelleraut (86) – 6 places disponibles

* MELEC : en remplacement du bac professionnel Électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC)
SN : en remplacement du bac professionnel Systèmes électroniques numériques (SEN)

2. CONTENU ET PARTICULARITÉS DE LA FORMATION

Ces formations s'effectuent en partenariat avec la Marine Nationale (recrutement – suivi de scolarité – périodes de formation en milieu professionnel à St-Mandrier – propositions éventuelles de contrats d'engagement dans la Marine Nationale à l'issue de la formation).

Déroulement de la scolarité :

La classe de seconde professionnelle, après la troisième, fonctionne comme une classe normale de seconde professionnelle : mêmes horaires et six semaines de stage en entreprise. Des contacts sont pris utilement avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées. La Marine Nationale nomme un référent pour le suivi de la scolarité de l'élève.

Avant la fin de l'année de seconde professionnelle, les élèves passent une visite médicale (Marine Nationale). Sa validation est obligatoire pour poursuivre en première professionnelle au titre de la convention conclue avec la Marine Nationale. Les élèves qui n'y auront pas satisfait, pourront poursuivre leur scolarité dans le cursus classique du baccalauréat professionnel existant au LP sous condition de places vacantes.

En classe de première professionnelle, les élèves effectuent un stage de 2 semaines dans la Marine Nationale, et 6 semaines dans une entreprise.

En classe de terminale professionnelle, les élèves effectuent un stage de 8 semaines au Centre d'Instruction Navale (CIN) de Saint Mandrier (Var) sous réserve des résultats scolaires et d'un comportement satisfaisants.

Après l'obtention du baccalauréat et selon les besoins de la Marine Nationale, des résultats, de la motivation, du comportement de l'élève tout au long de sa scolarité, la commission commune Marine Nationale / établissement scolaire examine les demandes d'engagement. Selon la valeur globale des candidats à l'engagement, ceux-ci peuvent signer un contrat de 10 ans, 4 ans, 1 an, ou aucun contrat (les contrats de 10 ans étant exclusivement réservés aux meilleurs dossiers).

3. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONDITIONS D'ACCÈS

La candidature pour le bac professionnel demandé en partenariat avec la Marine Nationale doit obligatoirement faire l'objet de la double procédure de sélection : entretien auprès de la Marine Nationale et procédure de saisie des vœux décrite dans le paragraphe 6 relatif à l'affectation dans l'académie de Poitiers (saisie des vœux de l'élève par l'établissement d'origine).

Entretien de motivation obligatoire avec la Marine Nationale

Dès à présent et jusqu'au 10 mai 2016 pour la Vienne et jusqu'au 13 Mai 2016 pour la Charente-Maritime, les candidats prennent contact avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées :

- À La Rochelle, 27 quai de Marans, 17 000 LA ROCHELLE - Tél. : 05 46 28 23 28
Courriel : cirfa.larochelle@marine.defense.gouv.fr

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2016

EN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL EN PARTENARIAT AVEC LA MARINE NATIONALE DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

ou • À Poitiers, 105 boulevard du Grand Cerf, BP 404, 86010 POITIERS Cedex - Tél. : 05 49 61 02 02
Courriel : cirfa.poitiers@marine.defense.gouv.fr

Le contact pris auprès du CIRFA pour cet entretien est de la responsabilité du candidat et de sa famille. L'établissement d'origine n'est pas tenu responsable de cette démarche pour ses élèves.

4. CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Etre de nationalité française
- Avoir un niveau de 3^{ème} générale
- Avoir moins de 25 ans au 31 décembre qui suit l'obtention du baccalauréat professionnel
- Être physiquement et médicalement apte (visite médicale de la Marine Nationale en seconde professionnelle)
- Savoir nager (attestation de natation à fournir en seconde professionnelle)

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour l'ensemble des formations, il est conseillé au candidat intéressé de demander la même spécialité de bac professionnel dans le lycée concerné :

- Obligatoirement en 1^{er} vœu pour le partenariat avec la Marine Nationale
- En 2^{ème} vœu sans le partenariat avec la Marine Nationale, en cursus classique

Pour précision, au LP Rompsay de La Rochelle, les élèves ont la possibilité d'être hébergés à l'internat du dimanche soir au vendredi soir (hors vacances scolaires).

6. L'AFFECTATION

5.1. La prise en compte des vœux par la saisie informatique

- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Le responsable légal du candidat doit se rapprocher de son établissement d'origine qui est en charge de la saisie du vœu sur l'application Affelnet (Affectation des élèves sur le net). Cette saisie doit être faite obligatoirement avant la date butoir académique (disponible auprès de l'établissement d'origine).

Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3^{ème} mise en place dans l'académie de Poitiers. Ils doivent obligatoirement remplir la **fiche « orientation après la 3^{ème} »** en vigueur.

Deux possibilités :

- Candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3^{ème} » leur est remise par leur établissement d'origine.
- Candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3^{ème} » est disponible sur le site de l'académie de Poitiers (<http://www.ac-poitiers.fr/orientation-insertion/>) ; l'établissement d'origine des candidats prend contact avec le Rectorat-SAIIO de Poitiers (saiio@ac-poitiers.fr ou 05 16 52 63 87) **pour obtenir le code d'accès à l'application AFFELNET.**

5.2. La décision

- **La décision d'affectation** en 2^{nde} professionnelle en partenariat avec la Marine Nationale est prononcée par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du département concerné par la demande, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation.**
- Le candidat et son responsable légal sont informés par courrier de cette **décision d'affectation** et procèdent ensuite à **l'inscription** dans l'établissement concerné.